



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Direction départementale des territoires

Dijon, le - 3 JAN. 2011

Service de l'eau et des risques

Bureau police de l'eau

Affaire suivie par : Martine BLANCHET
martine.blanchet@cote-dor.gouv.fr
Tél. 03 80 29 43 57 – Fax : 03 80 29 42 60

Le directeur départemental des territoires
à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Côte d'Or

Objet : réglementation de la pêche.

Veillez trouver ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral n°577 du 22 décembre 2010 portant institution de la mise en réserve annuelle de cours d'eau ou sections de cours d'eau dans le département de la Côte d'Or pour l'année 2011.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la publication de cet arrêté en mairie et dans les lieux habituels d'affichage.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le responsable du bureau police de l'eau,

Paul-Henry DUPUY

PJ : un arrêté



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Direction départementale des territoires

Service de l'Eau et des Risques

Bureau Police de l'Eau

**LE PREFET DE LA REGION BOURGOGNE
PREFET DE LA COTE D'OR
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Affaire suivie par : Paul-Henry DUPUY
paul-henry.dupuy@cote-dor.gouv.fr
Tél. 03 80 29 43 65 – Fax : 03 80 29 42 60

**ARRETE PREFECTORAL n°577 du 22 décembre 2010
PORTANT INSTITUTION DE LA MISE EN RESERVE ANNUELLE DE COURS D'EAU
OU SECTIONS DE COURS D'EAU DANS LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR POUR L'ANNEE 2011**

VU le Code de l'Environnement et ses articles L. 436-12 ainsi que R. 436-69, R. 436-73, R. 436-74 et R. 436-79 ;

VU les documents remis par la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'instauration de réserves sur différents parcours détenus par les associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

VU les documents remis par différents propriétaires riverains pour l'instauration de réserves sur leurs propriétés ;

VU l'avis favorable de la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

VU l'avis favorable du service départemental de l'ONEMA ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Côte d'Or ;

ARRETE

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article R. 436-73 du Code de l'Environnement, il est institué en Côte d'Or des réserves de pêche, afin de favoriser la protection des peuplements naturels ou la reproduction du poisson sur les cours d'eau et sections de cours d'eau figurant sur le tableau en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Ces réserves sont instituées pour une période d'une année: du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

ARTICLE 3° : Les limites amont et aval des sections de cours d'eau concernées figurent en annexe du présent arrêté. Les plans de situation de ces réserves peuvent être consultés à la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

ARTICLE 4° : Les réserves de pêche doivent être clairement indiquées sur le terrain par l'apposition de pancartes. Ces dernières doivent être installées à la diligence des détenteurs du droit de pêche, au moins aux limites amont et aval des sections réservées ainsi qu'à tout cheminement habituel des pêcheurs pour l'accès aux berges considérées. Des pancartes de rappel devront par ailleurs être posées au minimum tous les 200 mètres.

Article 5° : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Côte d'Or, le Directeur Départemental des Territoires, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, les agents commissionnés de l'ONEMA, les Gardes-pêche et tous les agents assermentés au titre de la police de la pêche, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

Fait à DIJON, le 22 décembre 2010

**LE PREFET,
Pour le Préfet
et par délégation
Le Sous-Préfet
Signé : Evelyne GUYON**

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N°577/DDT du 22 Décembre 2010

RESERVES ANNUELLES POUR L'ANNEE 2011

Cours d'eau et sections de cours d'eau	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	LOT DE PECHE
	AIGNAY-LE-DUC		
La Coquille	100 ml amont 900 ml barrage Creux Banc	Pont de la Planchotte	La Saumonée d'Aignay-le-Duc
	ARC-SUR-TILLE		
Ru de Champiault	1 865 ml rive gauche 1 853 ml rive droite	Pont situé vers le Charme d'Arbonnet	Confluence avec la Tille
	ARC-SUR-TILLE		
Plan d'eau "Les Sirmonots" n° 1 (grand bassin 2° cat.)	Extrémité du bassin en direction d'Arc-sur-Tille sur une longueur de 50 ml et sur une largeur de 100 ml		La Gaule d'Arc-sur-Tille
	ARC-SUR-TILLE		
La Tille	Déversoir du bief	Pont de la rigole	La Gaule d'Arc-sur-Tille
	ARNAY-LE-DUC		
L'Arroux	700 ml Route Départementale 17	Etang Fouché	La Gaule Arnétoise
	AVOT		
Le Ruisseau de Creuse	1 500 ml à l'amont du Pont routier de la Départementale D.19 K		La Truite d'Avot
	BEAUNE		
La Bouzaise	2000 ml Source de la Bouzaise	Pont de la rue de Perpreuil	La Truite Beaunoise
	BEAUNE		
Lac de Gigny	130 ml Dès l'entrée du Rhoin dans le lac sur 130 ml		La Truite Beaunoise
	BEAUNOTTE		
Ruisseau de Banlot	1100 ml Pêche interdite sur tout le parcours		La Saumonée d'Aignay
	BEZE		
La Bèze	60 ml La Résurgence	Le mur de l'Abreuvoir	La Source de la Bèze
	BLANOT		
Le ruisseau de la Plaine	600 ml Propriété de M. DULNIAU	Propriété de M. FLEURY	"Particulier"
	BOUDREVILLE		
Ruisseau en Rosance	500 ml Depuis la source au confluent avec la rivière Aube		La Saumonée de Veuxhaules
	BOUILLAND		
Le Rhoin	400 ml La Source	400 ml à l'aval de la source	L'Echo de la Dore
	BRETIGNY		
La Norges	350 ml Vannage Ruelle des Combes	Vannage rue d'Avau	Commune de Bretigny- les-Norges et particulier L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de Venarey- les-Laumes
	BUSSY-LE-GRAND		
Le Rabutin	500 ml Pont de la D. 21 B	Pont de la Ferme LEROY	L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de Venarey- les-Laumes
	BUSSY-LE-GRAND		
Le Rabutin	1 500 ml De la passerelle amont cote 303	Au pont de la D.19 G	L'Amicale des Pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
	CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE		
La Vingeanne	55 ml Déversoir rivière "La Noue"	Vanne du déversoir Pont de la Ramise	L'Amicale des Pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
	CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE		
La Vingeanne	150 ml amont du virage du 150 ml sous bief de l'usine NOUVION	Vanne du Déversoir Pont de la Ramise	L'Amicale des Pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
	CHAMPEAU-EN-MORVAN		
Etang Guijon/Chamboux	4 ha Amont de l'étang		Auxois-Morvan-Pêche

CHATILLON-SUR-SEINE				
La Seine	280 ml	Parking de la Poste	Pont Emile Poupée	La Truite Châtillonnaise
CHATILLON-SUR-SEINE				
Source de la Douix	100 ml	De la source	Confluence avec la Seine	La Truite Châtillonnaise
CHATILLON-SUR-SEINE				
La Seine	350 ml	Du stade	Confluent avec la Douix	La Truite Châtillonnaise
COMBERTAULT				
La Bouzaise	300 ml	Chutes du Moulin Caillot	Limite amont de la Propriété Ferain	La Truite Beaunoise
DIJON				
Ruisseau de Larrey	600 ml	De la source au confluent avec le canal de Bourgogne		La Truite Bourguignonne
DIJON				
L'Ouche	60 ml	Vannes du Lac Kir	Pont de la piste cyclable	L'Union Dijonnaise des Fervents Pêcheurs
DUESME				
La Seine	100 ml	Confluent du ruisseau de la Calmagne	100 ml en aval sur la Seine après la confluence du ruisseau	La Truite Bourguignonne
DUESME				
Ruisseau de la Calmagne		Sources	Confluent avec la Seine	La Truite Bourguignonne
FLAVIGNY-SUR-OZERAIN				
Ruisseau de Verpant	700 ml	Cascade Pierrée	Confluence Ozerain	Fédération
IS-SUR-TILLE				
L'Ignon	600 ml	Pont de la Place de la République, rue Poincot	Pont de la rue des Capucins	La Saumonée Tille-Ignon
JAILLY LES MOULINS				
Ruisseau de Jagey	1600 ml	Bois de Jagey	Ferme Petitot	Fédération
LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ/VEUVEY-SUR-OUCHÉ				
Ruisseau des Angles	600 ml	De la source	Au tunnel du canal	Le Salmo-Club
LACANCHE				
Ruisseau de Lacanche	1300 ml	Pâtis d'Ardelin	Pont de l'ancienne RN 6	La Gaule Arnétoise
LA ROCHE VANNEAU				
Ru de Leugny	1800 ml	Source	Pont du réservoir	L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de Venarey-les-Laumes
LECHATELET				
La Vieille Saône	1000 ml	Les Compignières	Confluence avec la Saône	La Gaule de Pagny
LONGVIC				
L'Ouche	100 ml	50 ml en amont et aval du barrage mobile		L'Union Dijonnaise des Fervents Pêcheurs
MALAIN				
Ruisseau de Baulme-la-Roche	1000 ml	1000 ml en amont de la confluence avec le ruisseau de Montagny		Société de pêche « la Douix »
MAREY-SUR-TILLE				
Ruisseau des Vernois	1 500 ml	Sources	Confluence avec la Tille	Les Riverains de la Tille
MERCEUIL				
Lac de Merceuil		Tributaire alimentant le plan d'eau		La Truite Beaunoise
MIREBEAU				
La Bèze	100 ml	Abreuvoir Jeannin	Vannages du Chalet	L'Union des Pêcheurs de la Bèze
MIREBEAU				
La Bèze	15 ml	Pont de la Bèze	Passerelle de la propriété Gaillard	L'Union des Pêcheurs de la Bèze
MIREBEAU				
La Bèze	130 ml	Pont de la D.970	Passerelle rue des Moulins	L'Union des Pêcheurs de la Bèze

NOIRON-SUR-BEZE				
La Bèze	750 ml	Du pont de Noiron	750 ml en aval au niveau de jardins	La Truite Bourguignonne
PONT-DE PANY				
La Douix	600 ml	600 ml à l'amont du Pont du Chemin de la ferme de la Chassagne		Société de pêche "la Douix"
PONT-D'OUCHE				
Ruisseau de Colombier	170 ml	Source	Confluent avec l'Ouche	Le Salmo Club
PREMEAUX-PRISSEY QUINCEY				
Sablère de Premeaux-Prissey	550 ml de berges et emprise	Partie nord de la sablière (roselière)		L'Arc-en-Ciel de Nuits- -Saint-Georges
PREMEAUX-PRISSEY				
Sablère du camping	600 ml de berges et emprise	Partie nord-ouest de la sablière (roselière)		L'Arc-en-Ciel de Nuits- -Saint-Georges
QUINCEY				
Sablère de Quincey	550 ml de berges et emprise	Partie nord de la sablière (roselière)		L'Arc-en-Ciel de Nuits- -Saint-Georges
ROUVRAY				
Le Vernidard	4200 ml	Lieu-dit "La Come aux Colas"	Lieu-dit "Les Vernillats"	La Gaule de Rouvray
SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE				
Canal de Ste Colombe	1 700 ml	Pont du Fourneau	Confluence avec la Seine	La Truite Châtillonnaise
SAINT JEAN DE LOSNE				
La Vieille Saône		La passerelle de la Saône	Rive gauche de de la Saône	La Gaule de Belle Défense à St Jean-de- Losne
SAINT-JEAN-DE-LOSNE				
La Saône		Frayère du pont Nicole		La Gaule de Belle Défense à St Jean-de- Losne
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER				
Ruisseau de la Prée		Depuis la source jusqu'à son entrée dans le réservoir de Chamboux		Auxois-Morvan-Pêche
Réservoir de Chamboux :		Depuis l'entrée du ruisseau de la Prée		
réserve de la Prée	3 ha 50	dans le réservoir de Chamboux		
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER				
Réservoir de Chamboux	150 ml	50 mètres en amont de la grande digue	Jusqu'au pont à l'aval de la station de pompage (limite 21/58)	Auxois-Morvan-Pêche
SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE				
La Vingeanne Rive droite	510 ml	210 ml à l'amont du pont de St-Maurice sur-Vingeanne	300 ml à l'aval du pont de St-Maurice sur-Vingeanne	L'Amicale des Pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE				
La Vingeanne Rive gauche	610 ml	210 ml à l'amont du pont de St-Maurice- sur-Vingeanne	400 ml à l'aval du pont de St-Maurice sur-Vingeanne	L'Amicale des Pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
SAINT- SEINE-SUR-VINGEANNE (RIVE GAUCHE) FONTAINE-FRANCAISE (RIVE DROITE)				
La Vingeanne	250 ml	Face au chemin de la prairie de Fontaine-Française	250 m en aval, aux pancartes	L'Amicale des Pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
SEURRE LABERGEMENT-LES-SEURRE				
Sablère fédérale de Labergement-Les-Seurre	500 ml de berges	Rive – digue est, longée de bouées flottantes jaunes		La Loutre de Seurre
VEUVEY-SUR-OUCHE				
Source du Lavoir	340 ml	A la confluence de l'Ouche		Le Salmo Club

VEUVEY-SUR-OUCHE			
Ruisseau de la Baugée	Source de la Baugée	Confluence avec l'Ouche et le Canal de Bourgogne	Le Salmo-Club
350 ml			
VILLY-EN-AUXOIS			
Ruisseau de Chevrey dit de Saint-Cassien	La Source	Confluence avec l'Ozerain	L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de Venarey-les-Laumes
5500 ml			
VILLOTTE-SUR-OURCE			
Sous bief de l'Ource	Passerelle en aval du village	Confluence avec l'Ource	La Truite Châtillonnaise
600 ml			

LE CANAL ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE (navigable)

SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS			
Toutes écluses de Côte d'Or	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	Jusqu'à 50 mètres en aval de chaque église	Tout lot de pêche incluant une église

LE CANAL DU RHONE AU RHIN (navigable)

SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS			
Toutes écluses de Côte d'Or	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	Jusqu'à 50 mètres en aval de chaque église	Tout lot de pêche incluant une église

LE CANAL DE BOURGOGNE (navigable)

SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS			
Toutes écluses de Côte d'Or	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	Jusqu'à 50 mètres en aval de chaque église	Tout lot de pêche incluant une église
VENAREY-LES-LAUMES MUSSY-LA-FOSSE			
Canal d'aménée de la prise d'eau de Venarey-les-Laumes	Depuis la rivière la Brenne	Jusqu'au bief n° 56 (y)	Lot de pêche n° 55
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE			
Rigole de Saint-Victor-sur-Ouche	Depuis la rivière l'Ouche	Jusqu'au bief n° 29 (s)	Lot de pêche n° 78
956 ml			
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE			
Rigole d'alimentation de Sainte-Marie-sur-Ouche	Depuis la rivière l'Ouche	Jusqu'au bief n° 38 (s)	Lot de pêche n° 83
607ml			
DIJON			
Canal d'aménée de la prise d'eau de Larrey	Depuis la prise d'eau de Larrey, sur l'Ouche	Jusqu'au bief n° 55 (s)	Lot de pêche n° 91
102 ml			

LA SAONE (navigable)

Sur l'ensemble du parcours			
Toutes écluses de Côte d'Or	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	Jusqu'à 50 mètres en aval de chaque église	Tout lot de pêche incluant une église
HEUILLEY-SUR-SAONE			
Réserve de l'île de Fley	Depuis le P.K. 258,800 sur le bras rive gauche de la Saône, soit la pointe amont de l'île de Fley	Jusqu'à 110 mètres à l'aval du barrage mobile d'Heuilley-sur-Saône	Lot de pêche n° 3
Bras RG 460 ml		P.K. 258,340	

HEUILLEY-SUR-SAONE			
Réserve de la Saône flottable Lit principal 50 ml	Depuis le seuil déversoir île de Fley	Jusqu'à 50 mètres en aval du seuil	Lot de pêche n° 3 bis
VONGES			
Réserve de l'île de Mercey Ancien bras RD 250 ml	Depuis le P.K. 247,300	Au P.K. 247,050	Lot de pêche n° 9
PONCEY-LES-ATHEE et FLAMMERANS			
Réserve du barrage de Poncey Lit principal RD 260 ml RG 180 ml	Depuis le P.K. 241,250 à 50 mètres en amont du barrage (rive droite et 210 mètres en rive gauche)	Jusqu'à 130 mètres en rive gauche et droite à l'aval du barrage mobile	Lots de pêche n° 12 et 12 bis
AUXONNE			
Réserve de la digue d'Athée Bras délaissé RG 500 ml	Depuis le P.K. 235,850	Au P.K. 235,350	Lot de pêche n° 15
AUXONNE et TILLENAY			
Réserve du barrage d'Auxonne Lit principal 250 ml	de 50 mètres en amont du barrage mobile P.K. 232,800	Jusqu'à 100 mètres en aval du pont SNCF (île d'Auxonne incluse)	Lots de pêche n° 15 et 16
SEURRE			
Réserve de l'écluse de Seurre Dérivation 500 ml	de 250 mètres de l'extrémité amont de l'écluse sur les deux rives	Jusqu'à 250 mètres de l'extrémité aval de l'écluse sur les deux rives	Lot de pêche n° 27/4 bis
SEURRE			
Réserve du chenal entre la Saône et la sablière de Labergement-Les-Seurre chenal sur 230 ml	Depuis la digue extérieure de la sablière	Jusqu'à la Saône	Lot de pêche n° 36
ESBARRES			
Réserve du barrage de PAGNY lit principal 150 ml	Depuis le P.K. 204,550	Au P.K. 204,400	Lot de pêche n° 28
ESBARRES			
Réserve du déversoir alimentant le Délaissé lit principal 50 ml	Depuis le radier du barrage déversoir	Jusqu'à 50 mètres en aval	Lot de pêche n° 28
PAGNY-LA-VILLE et BONNENCONTRE			
Réserve du barrage de Lechâtelet Lit principal 50 ml	Depuis le radier du barrage	Jusqu'à 50 mètres en aval	Lot de pêche n° 31
PAGNY-LA-VILLE			
Réserve de la Darse de Pagny	Sur l'ensemble de la Darse Rive gauche de la dérivation		Lot de pêche n° 27/3

VU POUR ETRE ANNEXÉ
à notre arrêté n°577/DDT en date de ce jour
DIJON, le 22 décembre 2010

Le Préfet
Le Directeur Départemental des Territoires
Signé : Jean-Luc LINARD

